



# REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA S.A.E

## A L'ATTENTION DES GRIMPEURS

### Généralités :

La SAE se trouvant dans une salle municipale et publique, les règles suivantes s'appliquent :

Interdiction de fumer, de consommer de l'alcool, de jeter des chewing-gums ou tout autre détrit, de dégrader la salle ou le matériel.

Le nombre d'utilisateurs de la SAE est limité à 78 **par séance**.

Seuls des chaussons d'escalade ou des baskets propres non utilisés à l'extérieur sont autorisés pour grimper ou évoluer sur les tapis.

Les utilisateurs doivent prendre connaissance des affiches éditées par la FFCAM informant des **règles de sécurité à suivre IMPERATIVEMENT**.

Les moniteurs ou intervenants sont chargés de les faire appliquer. Ils ont autorité pour interdire l'escalade à toute personne ayant un comportement dangereux, qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un mineur.

**TOUS LES UTILISATEURS DOIVENT PRENDRE CONNAISSANCE DU  
PRESENT REGLEMENT.**

### Règles d'utilisation

#### 1. *Comportement des pratiquants*

- L'utilisation de matériel adapté à la pratique de l'escalade est obligatoire (chaussons, baudriers, matériel de sécurité ...).
- **Seul l'usage** de magnésie en boule ou de magnésie liquide est autorisé
- Pour votre sécurité, il est demandé de ne pas crier et de se déplacer dans le calme.
- Il est strictement interdit de déplacer ou de rajouter des prises sans l'autorisation de la personne responsable du traçage des voies.
- Si vous constatez qu'une prise tourne ou qu'elle est cassée, prévenez le **CAF** Comminges au 06 81 59 85 05 (Teddy Serrar)

- Seules les personnes habilitées ont l'autorisation de se déplacer derrière la S.A.E (sur la structure porteuse).
- L'escalade en moulinette dans les parties les plus déversantes (couloir 5 à 16 ) ou en traversée est autorisée seulement si la corde du grimpeur passe dans toutes les dégaines de la voie ou à minima dans les dégaines identifiées par du scotch rouge.
- Dans les voies se grim pant en moulinette (couloirs 1 à 4 ET 17 à 26), il est conseillé de déclipper les dégaines à la descente pour faciliter la grimpe en moulinette des autres utilisateurs
- La pratique du solo est strictement interdite au-dessus de la ligne indiquée sur le mur (hauteur maximum atteinte par les mains), autrement dit, il est strictement interdit de franchir cette limite sans l'utilisation d'une corde et la présence d'un assureur.
- Il est de la responsabilité de chaque grimpeur d'effectuer les actions suivantes :
  - vérifier l'état des cordes, des baudriers, des dégaines et des mousquetons avant le début de la pratique.
  - vérifier l'état des anneaux au sommet des voies.
  - vérifier son nœud d'encordement (ou celui de son équipier), vérifier la bonne position de son dispositif d'assurage (ou celui de son équipier) avant le départ dans la voie et vérifier la présence d'un nœud de sécurité en bout de corde (brin mou)
- Il est important que chaque grimpeur reste vigilant pendant toutes les manœuvres d'assurage (en tête et en moulinette).
- Il est interdit de grimper sous un autre grimpeur, même en moulinette.
- Seules les cordes mises à disposition sont autorisées.
- Les grimpeurs en tête doivent mousquetonner tous les points d'assurage.
- Toute personne grim pant en tête et n'ayant pas encore mousquetonné le premier point devra être paré par son assureur.
- Il est interdit de passer ses doigts dans les plaquettes.
- Toute anomalie ou constat de dégradation doit être signalé au responsable de la séance.
- Le nœud d'arrêt derrière le nœud d'encordement est obligatoire

## ***2. Respect des autres usagers***

- Lors de l'éventuel encombrement d'une voie, merci d'être respectueux et patient vis-à-vis du grimpeur présent dans la voie.
- Merci de respecter la propreté des lieux.
- Merci de respecter les autres utilisateurs du Gymnase.